

La crémation a la cote

L'incinération est désormais le mode funéraire choisi dans 30 % des obsèques. L'association crématisiste départementale veille sur les tarifs.

Soit : l'association crématisiste des Pyrénées-Atlantiques, qui tenait samedi son assemblée générale au centre social La Pépinière, à Pau, a pour vocation première de faire respecter les dernières volontés de ses membres.



L'espace du souvenir, au crématorium de Pau. Photo Thierry Suire

Mais sa présidente paloise, Brigitte Philippe, souligne qu'elle consacre aussi une bonne partie de son énergie à batailler contre les tarifs excessifs de certaines entreprises funéraires : « On intervient beaucoup auprès d'elles au nom de familles, et on obtient parfois des remboursements ».

Il est vrai que le « marché », si l'on ose écrire, est en plein développement... Car exceptionnelle dans la société française - mais pas dans les pays anglo-saxons - il y a un encore un demi-siècle, l'incinération est devenue aujourd'hui une pratique funéraire courante, souvent revendiquée. Elle représente 30 % des obsèques (2009). Et Mme Philippe indique que le nombre « d'adeptes » augmente du même chiffre chaque année.

Testament crématisiste

Vis-à-vis du respect de la volonté exprimée par le défunt, l'association se voit « trop souvent confrontée à la réticence des familles », indique la présidente.

Si nécessaire, il leur est produit le « testament crématisiste » établi de son vivant par leur proche. « Le cas échéant, nous pouvons nous pourvoir en justice et nous constituer partie civile. » Mais localement, cette situation extrême ne s'est jamais présentée.

Cependant, « il est regrettable que beaucoup de sympathisants ignorent l'existence de notre association (1), déplore cette dernière : beaucoup de conflits familiaux pourraient être évités ».

Même si se maintiennent des réticences, voire des « obstinations » individuelles, le « frein religieux » n'en est plus un, du moins s'agissant de la religion catholique. Doctrinalement, l'Eglise ne s'oppose plus à la crémation depuis le début des années 1960, même si l'évolution des mentalités et des consciences ne s'est pas faite sur un claquement de doigt du Vatican (2)...

Du reste, Mme Brigitte Philippe, crématisiste engagée depuis 1994, considère que la levée de l'interdit par l'Eglise a été déterminante dans l'essor de la crémation.

Entre écologie et commodité

La montée de la conscience écologique n'est pas étrangère au phénomène « crémation » : on veut « garder la terre aux vivants » - c'est précisément la devise des crématisistes. En souhaitant fréquemment que ses cendres soient dispersées en un lieu de pleine nature (mer, montagne, etc.) que l'on aimait de son vivant.

Restrictive, la dernière loi (décembre 2008) interdit désormais de conserver chez soi les cendres d'un défunt. Ainsi que de les fractionner.

Mais la présidente départementale du mouvement auquel adhèrent (19 € par an) plus de 1 000 membres, entre les deux associations paloise (589 adhérents) et bayonnaise (480), met aussi en avant un facteur purement pratique : l'éclatement géographique des membres d'une même famille. Sachant aussi que 80 % des Français (enquête Credoc 2009) n'éprouvent pas le besoin de se rendre au cimetière. Qui peut savoir s'ils partagent pour autant l'aphorisme cher aux crématisistes ? « Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants ».

(1) Elle est joignable au 06 73 58 33 68 ou sur : brigitte.acpa@yahoo.fr (2) La « note de Mgr Feidt », du 4 juin 1986, précise que « l'Eglise ne refuse plus la crémation à condition que celle-ci ne soit pas envisagée par opposition et provocation à la foi catholique ».